

## Contrat d'inscription aux cours de dessin et illustration

---

### Informations de l'enfant

Nom .....

Prénom ..... Age .....

Particularité de santé à connaître .....

.....

### Informations des parents

Nom ..... Prénom .....

Numéro de téléphone .....

Adresse .....

Adresse e-mail .....

### Choix du cours

Cours à l'unité (règlement de 40.- à chaque fin de cours)  3 mois (140.- par mois)

6 mois (120.- par mois)  1 an (100.- par mois)

### Et règlement

En espèce  versement sur le compte  twint

### Informations pour les versements

Civilité	<b>Madame</b>	Nom	<b>Mehl</b>
Prénom	<b>Maïka</b>	NPA / Localité	<b>2400 Le Locle</b>
Rue / N°	<b>Rue de la Côte 18</b>	Date de naissance	<b>26.06.1995</b>
Pays	<b>Suisse</b>		
Téléphone	<b>+41 76 805 23 95</b>		

### Numéro de compte (IBAN)

CH23 8080 8003 1308 9187 3

## Règlement

---

### **Paie ment**

En remplissant ce formulaire, la personne s'engage à régler le montant dû, comme mentionné, chaque mois, au maximum le dernier jour du mois concerné (exemple : le 31 mai sera réglé le montant dû pour les cours du mois de mai). Si la personne coche « cours à l'unité », il n'y a aucun engagement sur la durée et le cours est réglé fois par fois. Si pour une raison particulière le 31 ne convient pas (salaire reçu le 1<sup>er</sup> par exemple), merci de m'en informer ! Je suis conciliante tant qu'on me communique les informations.

### **Cours**

Les cours de dessin et d'illustration durent 2 heures.

### **Réduction**

Si un deuxième enfant d'une même famille est inscrit, il profite d'un rabais de 20%.

### **Engagement**

Un enfant qui s'engage pour 3, 6 ou 12 mois, se doit de participer aux cours (pour les exceptions, voir le chapitre absence). Si l'enfant souhaite arrêter les cours, le montant de l'engagement reste dû.

### **Absences**

Les absences ne sont pas comptabilisées comme des cours si elles sont communiquées au moins 48 heures à l'avance. Cette règle n'est valable que 2 fois par tranche de 3 mois. Au-delà, les cours seront dû qu'il y ait eu participation ou non.

L'engagement ne tient plus si l'enfant subit un accident grave ou a une raison médicale importante (hospitalisation longue, etc). Cela nécessite alors un certificat médical.

Si pour raison particulière je ne peux donner le cours, les parents seront prévenus via whatsapp le plus rapidement possible. Dans ce cas, le cours n'est évidemment pas dû.

### **Exclusion**

Je me réserve le droit d'exclure un élève si son comportement me porte préjudice. Alors, l'engagement financier reste dû.

### **Vacances**

Lors des vacances scolaires du canton de Neuchâtel, aucun cours n'a lieu. Idem pour les jours fériés. Il faut alors déduire du mois le montant de ce cours non-donné.

### **Retard de paiement**

Si le montant n'est pas réglé le jour imparti, un premier rappel sera fait par message ou mail, puis un deuxième. Si au bout de 30 jours le paiement n'a pas été fait, les personnes engagés encourent le risque de frais supplémentaire. Après 40 jours, l'enfant sera exclu du cours, le montant et les frais seront dus et les personnes engagées seront poursuivis juridiquement.

### **Droit à l'image**



Sauf avis contraire écrit préalablement, les représentants légal de l'enfant acceptent que des photos soient prisent lors du cours pour agrémenter le site internet ou la publicité.

Lieu et date ..... signature .....